



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Ville de Peille

Département des
Alpes-Maritimes

Arrondissement
de Nice

Délibération
n°2025_85

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents :
12

Nombre de votants :
15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Michelle NOERO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire.

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale.

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Absents excusés : Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : Location d'un local commercial à la Grave de Peille à Madame Emilie MASANTE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Madame Emilie MASANTE, gérante de la société « Aux ciseaux d'Emilie », pour la location d'un local communal situé 758 route des Clues à La Grave de Peille, en vue d'un salon de coiffure,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un bail commercial avec la société « Aux ciseaux d'Emilie » pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} octobre 2025, et de fixer le prix à 151,37€ (cent cinquante et un euros et trente-sept centimes) par trimestre pour une superficie d'environ 46 m².

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250915-2025_85-DE
Reçu le 16/09/2025

Un exemplaire de projet du bail est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la société « Aux ciseaux d'Emilie » à occuper un local commercial pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} octobre 2025, et de fixer le prix à 151,37€ (cent cinquante et un euros et trente-sept centimes) par trimestre pour une superficie d'environ 46 m².
- Accepte que Monsieur le Maire signe le bail commercial ainsi que tous documents relatifs à ce bail.

Fait et délibéré en séance le 15 septembre 2025

la secrétaire de séance
Nicole OUDINOT

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.